

L'environnement

Dans le monde entier, on reconnaît que croissance économique et protection de l'environnement vont de pair. C'est là le message du développement durable, notion que la communauté mondiale a fait sienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou Sommet de la Terre, tenue à Rio de Janeiro en 1992.

C'est un message que les Canadiens et les Canadiennes prennent très au sérieux. Ils ont la chance de jouir d'un haut niveau de vie et d'un riche patrimoine environnemental. Mais ils savent qu'ils doivent agir avec sagesse pour que les générations futures profitent des mêmes avantages.

Voilà pourquoi le Canada a appuyé fermement le Sommet de la Terre et a pris part aux grandes conventions et ententes internationales visant à protéger l'environnement mondial. Voilà aussi pourquoi il prend des mesures, à l'échelle nationale, pour harmoniser les politiques économiques et les politiques de l'environnement, et faire de la protection de l'environnement un élément essentiel dans tous les secteurs de la société.

Une responsabilité partagée

Dans le cadre du système fédéral canadien, le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité de l'environnement. Les questions d'ordre interprovincial et international relèvent du gouvernement fédéral, tandis que la gestion des ressources naturelles incombe aux provinces et aux territoires. La protection de l'environnement passe donc par la collaboration et la concertation entre ces ordres de gouvernement. Au niveau fédéral, c'est le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité première des questions d'environnement.

Par ailleurs, les municipalités jouent un rôle important en appuyant la mise en application des lois et des règlements canadiens sur l'environnement. Des organisations non gouvernementales travaillent à sensibiliser la population aux questions environnementales et à l'inciter à l'action.

Les entreprises canadiennes relèvent le défi en adoptant des pratiques écologiques et en tirant profit des possibilités économiques offertes par l'augmentation de la demande de produits et de services écologiques. Et, enfin, des milliers de citoyens s'efforcent de changer leurs comportements quotidiens afin de contribuer à la protection de l'environnement.

Eau, air et sols

Le Canada dispose d'environ 9 p. 100 des eaux douces de la planète tandis que son littoral, le plus long du monde, s'étend sur 244 000 km. Toutefois, l'urbanisation et le développement industriel imposent de lourdes pressions sur ces précieuses ressources en eau et le Canada prend des mesures pour remédier à cette situation.

Ainsi, le Canada s'est doté d'une politique nationale de gestion de l'eau. Déjà, 80 p. 100 des Canadiens sont desservis par une station d'épuration. À la faveur de plans d'action, on forme des partenariats pour assainir le bassin du Fraser, les Grands Lacs, le Saint-Laurent et les ports de l'Atlantique. Pour régler les problèmes de pollution, le Canada et les États-Unis coordonnent leurs efforts, par exemple pour éliminer les émissions causant les pluies acides et améliorer la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

On évalue aussi les effets des contaminants commerciaux, chimiques et industriels et des effluents industriels rejetés dans l'environnement. Ceux qui sont jugés toxiques sont strictement limités, comme dans le cas de l'industrie des pâtes et papiers, où des règlements contribuent à atténuer l'incidence des effluents des papeteries sur l'environnement.

Afin de surveiller la qualité de l'air dans les villes canadiennes, un Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique a été créé en 1989 dans le cadre d'un projet fédéral-provincial. Des ententes conjointes dans ce domaine visent à régler le problème du smog urbain.

Par ailleurs, le Plan national de réduction des déchets a pour objectif de diminuer de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, le volume des déchets générés au Canada. Par exemple, en 1988, le volume de déchets d'emballage généré au Canada s'élevait à 5,41 millions de tonnes par année. En 1990, ce volume avait été réduit de 14 p. 100 et en 1992, de 21 p. 100. Dans le cadre du Programme national d'assainissement des lieux contaminés, on a commencé à nettoyer 31 décharges de déchets dangereux abandonnées au Canada.

De façon plus globale, un plan d'action sur la santé et l'environnement a pour but d'apporter des solutions aux problèmes de santé humaine liés à la pollution environnementale.

Les ressources renouvelables

À l'échelle de la planète, le Canada se distingue surtout par l'abondance de ses terres. De sa superficie totale d'environ 9 970 610 km², 24 p. 100 servent à l'exploitation forestière et 7 p. 100 à l'agriculture. Dans ces secteurs de l'économie canadienne, le Canada adopte actuellement des pratiques durables. En 1992, les ministres des Forêts, des groupes d'autochtones, l'industrie, des syndicats et des organismes environnementaux ont approuvé une stratégie nationale sur les forêts, qui préconise une gestion des forêts en fonction du développement durable plutôt qu'en fonction d'un rendement soutenu. Cette stratégie comprend notamment des programmes pour l'établissement de 10 forêts modèles et la plantation d'arbres dans l'ensemble du pays. Le Canada appuie vivement la Déclaration de principes sur les forêts adoptée au Sommet de la Terre et y voit la base d'une éventuelle convention mondiale sur les forêts.

Pour favoriser le développement durable de l'industrie agro-alimentaire canadienne, l'Initiative en vue d'un développement durable en agriculture appuie la recherche, le transfert de technologies, l'aide au développement et l'éducation. Le gouvernement fédéral s'occupe des questions d'intérêt national, dont la protection des ressources génétiques, la

VOICI LE  CANADA